

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Oxalsäure Reiniger  
Art-Nr 1.0201.07311.00000

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
**Conditions d'utilisation recommandées**  
détergent

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Yachticon A. Nagel GmbH  
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt  
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37  
E-Mail yachticon@yachticon.de  
Internet www.yachticon.de

### Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80  
Fax +49 40 51 74 37  
E-mail (personne compétente):  
yachticon@yachticon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Giftinformationszentrale Berlin  
Téléphone +49 (0)30 30686700

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Acute Tox. 4	H302	
Acute Tox. 4	H312	
Eye Dam. 1	H318	

### Consignes en cas de risques pour la santé

H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



GHS05



GHS07

### Mot signal

Danger

### Consignes en cas de risques pour la santé

H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### Consignes de sécurité

### Genéralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

### Prévention

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Réaction

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et du savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Evacuation

P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

L'acide oxalique dihydraté

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
6153-56-6	205-634-3	L'acide oxalique dihydraté	> 95	Acute Tox. 4, H302 / Acute Tox. 4, H312 / Eye Dam. 1, H318
7631-86-9		Silice synthétique amorphe pyrogène	< 5	*

### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
6153-56-6	L'acide oxalique dihydraté	01-2119534576-33-XXXX

### Remarques complémentaires

\* Substance pour laquelle un seuil commun s'applique à l'exposition sur le lieu de travail.

---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés, ne pas les laisser sécher.

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Ne pas laisser sans surveillance les personnes atteintes.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Consulter le médecin.

#### Après contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.

Enlever les lentilles de contact.

Assurer un traitement médical.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

vomissements

troubles gastro-intestinaux

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

l'acide formique

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

---

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

#### Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Éviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas respirer les poussières.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Ramasser mécaniquement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Évacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation et le dépôt de poussières.

Les dégagements de poussière qui ne peuvent pas être évités, doivent être absorbés régulièrement.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Éviter d'inhaler la poussière.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Mesures générales de protection

Éviter d'inspirer la poussière.

Éviter de toucher avec la peau.

Éviter de toucher avec les yeux.

#### Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.  
Prévoir un sol résistant aux acides.

**Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des bases.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Classe de** 13  
**stockage (RFA)**

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs de référence DNEL/PNEC**

**DNEL salarié**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
6153-56-6	L'acide oxalique dihydraté	0,69 mg/m3	DNEL aigu dermique, court terme (local)	
		2,29 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		4,03 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

**DNEL Consommateur**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
6153-56-6	L'acide oxalique dihydraté	1,14 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		1,14 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		0,35 mg/m3	DNEL aigu dermique, court terme (local)	

**PNEC**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
6153-56-6	L'acide oxalique dihydraté	0,01622 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,1622 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Protection respiratoire

en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P2  
en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

### Protection des mains

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:

chloroprène 0,65 mm, 480 min. par exemple "Camapren" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de).

### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

### Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

### Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>aspect</b> granulé	<b>Couleur</b> blanc	<b>Odeur</b> inodore
--------------------------	-------------------------	-------------------------

### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	ca. 1	20 °C	10 g/l		dans l'eau
<b>point d'ébullition</b>	ca. 149 - 160 °C				
<b>Point de fusion</b>	ca. 102 °C				
<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Le produit n'est pas autoinflammable.
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	ca. 22 hPa				
<b>Densité relative</b>	ca. 0,81 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité en vrac</b>	ca. 900 kg/m <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>	ca. 108 g/l	20 °C			soluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	-0,81				
<b>Température de décomposition</b>	> 157 °C				Perte d'eau cristalline lors du chauffage.
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solides</b>	100 %				

#### Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

#### Propriétés explosives

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

#### 9.2. Autres informations

voir fiche technique

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions explosives avec les oxydants tels que chlorate de potassium et/ou les peroxydes.  
Réagit au contact des composés halogénés.  
L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, étincelles

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

alcalies (bases)  
Agent oxydant  
des composés halogènes

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 375 mg/kg	rat		Les indications se réfèrent à l'acide oxalique.
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 20000 mg/kg	rat		Les indications se réfèrent à l'acide oxalique.
<b>Irritation de la peau</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant - risque de lésions oculaires graves.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			

#### Constatations empiriques

peut être absorbé par la peau  
Effet irritant sur les muqueuses ou la peau possible.  
risque d'affections rénales



### Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.  
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>			Composante principale facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation n'est pas à escompter.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

Effet préjudiciable dans l'eau possible en raison de la variation du pH.

### Comportement dans les stations d'épuration

La produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

### Remarques générales

Ne pas déverser non dilué et/ou en grandes quantités dans les nappes phréatiques, les eaux ou les canalisations.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### Produit de nettoyage recommandé

eau

### Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

### Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.  
Protéger de l'humidité.

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation nationale

**Classe de danger pour l'eau** 1 selon AwSV (RFA)  
produit polluant faiblement l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

## **Oxalsäure Reiniger**

---

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

### **Source des principales informations**

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.